

COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

019-211917604-20250313-DEL_2025_15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 mars, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date convocation : 03/03/2025

Secrétaire de séance : Fabienne AGNOUX

PRESENTS : Mesdames Jeanne-Marie AMOREIRA, Fabienne AGNOUX, Brigitte LAURENSOU, Sandrine LETOQUIN, Marie Claude AVELINO, Audrey PAREL, Stéphanie MAGNE, Messieurs Gérard BRETTE, Fernand ZANETTI, Georges CARAMINO, Francis GUILLOT.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Claude TALBERT, Laurent GOURDOUX, Jacques GUILLAUMIE-BILLET.

PROCURATION(S) : Jacques GUILLAUMIE-BILLET donne procuration à Fernand ZANETTI.

Délibération n° 2025-15 Subventions aux associations

M. le Maire propose le versement des subventions aux associations communales et hors communes selon le tableau suivant :

Jeunesse Sportive Rosiéroise	2 000,00 €
F.A.L (ligue de l'enseignement : fédération des associations laïques19)	200,00 €
Bibliothèque Centrale de Prêt	80,00 €
Fondation du patrimoine	100,00 €
Jeunesses Musicales de France	80,00 €
APAJH CORREZE (association au service de la personne en situation de handicap)	100,00 €
Prévention Routière	50,00 €
Radio Vassivières-Chardon	50,00 €
PEP 19 Pupilles de l'enseignement de la Corrèze	80,00 €
les Restos de Coeurs	500,00 €
Le Secours Populaire	500,00 €
Association Roc du Gour Noir (festival luzège)	100,00 €
Office National des Anciens Combattants (ONAC)	100,00 €
DDEN délégation départementale de la Corrèze	100,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE DE LA CORREZE	500,00 €
ANACR (Assoc Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance)	100,00 €
LEZ ARTS ET SALAMANDRE	100,00 €
SOS VIOLENCES CONJUGALES	150,00 €
Association des donateurs de sang bénévoles du pays d'Égletons	100,00 €
Les Rascasses	100,00 €
France ADOT (association pour le Don d'organes)	100,00 €
Planning familial itinérant	100,00 €
Collège Égletons voyage scolaire	400,00 €
Association des conciliateurs de justice	100,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le versement des subventions aux associations comme indiqué ci-dessus.

Membres : 14
Présents : 11
Représenté(s) : 1
Nombre de votants : 12
Exprimés : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire, Gérard BRETTE

La secrétaire de séance, Fabienne AGNOUX



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.